

SUBVENTION POUR CENTRE DE PERSONNES AGÉES DE BAINVILLE/MADON - n° 10/77

Le Maire lit à l'assemblée la lettre du 26 Novembre 1976 par laquelle M. le Directeur de l'Office d'Hygiène Sociale de M & M demande une participation financière de la Commune pour la création d'un centre de long séjour pour personnes âgées handicapées physiques de 240 lits à BAINVILLE/MADON.

Cette participation concerne les 21 communes du District pour un montant total de 1 884 554.00 F. La part de LUDRES est de 27 256.30 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- reconnaît le caractère éminemment social de cette création,
- est d'accord pour être solidaire mais regrette de ne pouvoir le faire, car la Ville de LUDRES a fait un effort financier extrêmement important sur les budgets 1976 et 1977 pour la construction d'un foyer pour personnes âgées de 50 chambres, et d'un centre médico-social. Elle n'a pas reçu pour ces réalisations, une aide financière proportionnelle aux dépenses.
- estime qu'une aide financière pourrait être demandée par l'OHS aux départements voisins dont les habitants sont susceptibles de bénéficier de cette création.